

Audioconférence CHSCT - 11/05/2020 – compte rendu Solidaires Finances

Solidaires finances : M. Schutters, Mme Revel, Mme Lacotte (expert) // FO : M. Peyronnel // CFTC : M. Balith, M. Grillet (expert) // CGT : Mme Mourier, M. Chabert (expert)

Administration : M. Blanchard, Mme Lametery, M. Carron, Mme Bimet, Mme Demonet, Mme Lourdiane

Acteurs de prévention : M. Pienne (assistant de prévention), M. Laffont (Inspecteur Santé et sécurité au travail), Dr Veyrat (médecin de prévention).

Ce CHSCT d'informations spécial DDFIP a comme unique point à l'ordre du jour le PRA (plan de reprise de l'activité). Initialement programmé le jeudi 7 mai, des difficultés techniques d'accès à la ligne dédiée ont provoqué son report au 11 mai. Mme Capello (assistante sociale) est excusée. SOLIDAIRES FINANCES avait transmis un ensemble de questions le 07 mai suite à l'annulation de l'audioconférence en espérant avoir des réponses ce jour.

Le 14/05/2020 se tiendra un nouveau CHSCT (avec la Douane) pour étudier le PRA des deux administrations.

Ce CHSCT a été convoqué en urgence à la demande de la DG pour que la direction locale présente le PRA. Trois documents de la DG ont été fournis :

- la stratégie de reprise d'activité de la DGFIP
- les recommandations d'organisation spatiale des postes de travail lors de la reprise post-confinement
- la conduite à tenir pour le nettoyage des locaux.

Aucune déclinaison locale n'est présentée.

Dans une liminaire commune (en pièce jointe) avec CGT finances et FO finances nous avons rappelé que la sécurité sanitaire des agents doit être la préoccupation principale des actions des Directions et des actions du CHSCT.

Le DDFIP a déclaré qu'à compter d'aujourd'hui, tout ne redémarrerait pas de suite. L'activité doit être reprise progressivement par paliers de façon prudente et différenciée.

Il a rappelé que l'axe prioritaire est bien la sécurité sanitaire de nos personnels.

Le télétravail reste un axe de priorisation, mais il n'y a plus de matériel disponible pour l'instant pour les éventuels demandeurs.

Mercredi dernier lors de sa conférence téléphonique avec les chefs de services, Le Directeur a demandé que chaque chef de service contacte individuellement ses agents afin de tenir compte de la situation personnelle de chacun.

Il leur a demandé de préparer la reprise d'activité progressive.

Pour commencer, ils doivent s'assurer de la situation personnelle de chaque agent notamment au point de vue médical et garde d'enfants.

La reprise doit se faire par paliers comme le DDFIP l'a clairement expliqué dans son mail du 6 mai aux agents (mis en ligne sur Ulysse 73).

Il a précisé que le télétravail se poursuit car il permet de ne pas avoir trop de gens en présentiel.

La sécurité sanitaire étant la principale préoccupation, l'équipe du pôle pilotage et ressources engagera dès cette semaine un tour de tous les services du département afin de compléter les dispositifs mis en place par les gestionnaires de site et de s'assurer de la bonne application des règles de distanciation.

Les élus de Solidaires Finances ont demandé à ce qu'une fiche très synthétique rappelle à chacun les gestes quotidiens dans cette période de déconfinement. La santé de tous est aussi de la responsabilité individuelle de chacun à respecter les gestes barrière.

Un débat a eu lieu sur le port du masque au travail ou au moins dans les espaces communs (couloirs, sanitaires...).

Pour la direction, le port du masque n'étant pas dans la doctrine de la DG, aucune obligation de le porter dans les bureaux et donc aucune distribution n'est prévue.

L'ISST et le médecin de prévention ont expliqué que le port du masque a des contraintes très fortes. A savoir le masque ne doit pas être touché une fois mis en place avec des mains propres, dès qu'on l'enlève il doit être jeté ou mis dans un récipient hermétique si c'est un masque lavable.

Il a une durée d'utilisation de 3 à 4 heures. Pour eux, la règle la plus importante est la distanciation physique y compris en cas de port du masque.

Ils préconisent également de travailler sur le réaménagement des espaces, la rotation des personnels et l'aménagement des horaires.

Un recensement des protections pour les bureaux a été fait mais à ce jour, la commande n'est pas réalisée et le délai de livraison est par conséquent inconnu.

Pour l'aménagement des horaires, la direction locale n'a rien prévu, elle attend les remontées des chefs de service pour voir ce qui peut être fait. Aucune consigne précise n'a été donnée.

Les élus de Solidaires Finances ont demandé à ce que les autorisations d'absences pour garde d'enfants soient clarifiées.

La DG prévoit en effet que l'agent ne fournisse un justificatif qu'à compter du 2/06 mais il semble que la Savoie ferait une application immédiate de cette mesure.

Sur la date du 02/06 pour produire un justificatif, le Directeur a promis une réponse dans la journée. La réponse n'est toujours pas arrivée au moment où nous diffusons ce compte-rendu.

En fin de CHSCT, nous avons évoqué la reprise d'activités « métier ».

Nous nous sommes étonnés de l'absence d'un PRA départemental et d'un calendrier d'échelonnement de reprise des missions.

Le DDFIP a indiqué que cette semaine permet de recenser d'abord le nombre d'agents disponibles et ensuite le volet mission sera abordé avec une déclinaison locale du PRA.

La difficulté réside également dans le fait que tous les services de même nature ne sont pas égaux en termes d'agents disponibles et qu'ils n'avanceront pas au même rythme pour la reprise des missions (NDLR : c'était déjà le cas lors du PCA).

Par ailleurs, les élus de Solidaires Finances ont demandé la date de diffusion de la note DGFIP et de sa déclinaison locale au sujet de l'ordonnance sur le vol des congés.

La DDFIP nous a répondu que la Direction devait s'approprier cette note reçue très récemment (NDLR : elle date du 29/04 et certains départements l'ont décliné en début de semaine dernière). Pour l'instant il s'occupe de la sécurité sanitaire des agents pour que la reprise se passe dans de bonnes conditions.

En tout état de cause, pratiquement aucune réponse concrète n'a été apportée au cours de ce CHSCT aux questions que nous avons adressées le 07 mai dont vous trouverez un extrait ci-après.

- *Demande de recensement par service du nombre d'agents qui peuvent reprendre le travail (exclusion des agents fragiles ou en contact avec des personnes fragiles et ceux en garde d'enfant) avec la distinction entre agents en présentiel et en télétravail ;*
- *Demande d'établissement d'un calendrier de reprise progressive d'activité par type de service ;*
- *Il était évoqué des possibilités de travailler en horaire décalé pour éviter un maximum de croisement entre agents – cela est-il à l'étude ? si non, demande de l'envisager en fonction de chaque structure et non pas par service ;*
- *Demande de communication du plan des réorganisations spatiales de chaque service ;*
- *il est souvent fait mention des enjeux dans le PRA en priorité 2 et 3, précisions à apporter sur fixation des enjeux à savoir si elle est réalisée par la Direction ou chaque chef de service ou en concertation ;*
- *Demande de mise en place d'un plan de circulation pour les agents dans chaque bâtiment ;*
- *Demande de réunion de reprise (en présentiel avec distanciation ou conférence téléphonique) avec explications des mesures sanitaires. L'envoi d'un mail n'est pas suffisant et satisfaisant à notre avis.*

A la lecture du PRA, nous nous interrogeons sur l'absence de déclinaison locale. Sont-elles prévues par la suite ou la Direction ne compte pas apporter de mesures plus locales ?

Par ailleurs, en lien avec la reprise d'activité, pour les services de recouvrement et du contrôle fiscal, la DG envisage-t-elle de communiquer sur de nouvelles orientations ?

Enfin, alors que la note DG de déclinaison de l'ordonnance sur les vols de congés a été « publiée » le 29 avril, à ce jour, aucune déclinaison locale n'a été transmise aux agents. Nous rappelons notre opposition à ce dispositif qui est facteur de conflits et de dégradation de l'ambiance de travail.

Vos représentants à cette audioconférence :

- Anne- Marie REVEL
- Thierry SCHUTTERS – 04 79 60 40 34
- Patricia LACOTTE (expert) patricia.lacotte@dgfip.finances.gouv.fr